CONSULAT GENERAL DE FRANCE A FRANCFORT

ZEPPELINALLEE 35 60325 FRANCFORT le 06/05/2016

Téléphone : 069/7950960

Objet : PROCES VERBAL DE LA 1ERE COMMISSION LOCALE DES BOURSES SCOLAIRES 2016/2017

La séance plénière de la Commission locale s'est tenue le 20/04/2016 à l'adresse suivante :

Zeppelinallee 35 60325 Frankfurt am Main

Participants :

Etaient présents :

Membre de droit :

- Mme FONDECAVE Aurélie, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger
- Mme HENRY-WERNER Anne, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger
- M. LANGLET Jean-Marie, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger
- Mme LASZLO Sophie, Chef de poste ou son représentant, Consule générale
- M. PROCOPE-MAMERT Octave, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger
- M. RISTORI Franck, Chef de poste ou son représentant, Consul général adjoint

Membre désigné :

- M. DE LA FOUCHARDIERE Marc, Représentant des parents d'élèves, Lycée français Victor Hugo de Francfort
- Mme FEYEUX Catherine, Représentant établissement d'enseignement, Proviseure du Lycée Français de Düsseldorf
- Mme LANGENSCHEID Audrey, Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants, Enseignante du Lycée Français de Düsseldorf
- Mme LEAUTE Annick, Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants, Lycée Victor Hugo de Francfort
- M. MEYER Pascal, Représentant établissement d'enseignement, Proviseur du Lycée français Victor Hugo de Francfort
- M. OLLAGNIER Daniel, Représentant des associations de Français à l'étranger (reconnues d'utilité publique), Ancien Président de l'UFE-Hesse
- M. REY Philippe, Représentant établissement d'enseignement, Directeur de l'Ecole De Gaulle Adenauer de Bonn
- Mme RUETER Sandrine, Représentant des parents d'élèves, Lycée Français de Düsseldorf
- Mme SCHILD Isabelle, Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants, Lycée français Victor Hugo de Francfort
- M. SKICA Chrsitian, Représentant établissement d'enseignement, Directeur de l'Ecole française de Sarrebruck et Dillingen

- M. THEBAULT Ludovic, Représentant des associations de Français à l'étranger (reconnues d'utilité publique), Président de l'UFE-Hesse

Experts :

- M. FOURMY Fabrice, Consul-adjoint (non président de la CLB), Chef de Chancellerie
- M. MARCHETTI Denis, Agent comptable de l'établissement, Gestionnaire du Lycée Français de Düsseldorf
- Mme RADELET Bénédicte, Agent consulaire en charge du dossier bourses scolaires
- Mme REVEYRON Nathanaëlle, Agent consulaire en charge du dossier bourses scolaires
- Mme THIRION Vanessa, Agent comptable de l'établissement, Lycée Victor Hugo de Francfort

Absents :

- Mme AUVRAY Odile, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger, représentée par Octave Procope-Mamert
- M. CHERPIN Dominique, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger, représenté par Jean-Marie Langlet
- Mme DESSELLE, Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants, Ecole De Gaulle Adenauer de Bonn
- M. GIRARD Alain, Représentant des associations de Français à l'étranger (reconnues d'utilité publique), Vice-président ADFE-Hessen
- Mme HILGER Caroline, Représentant des parents d'élèves, Ecole française de Sarrebruck et Dillingen
- Mme KUHN, Représentant des parents d'élèves, Ecole De Gaulle Adenauer de Bonn
- Mme SCHAFF Pascale, Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants, Ecole française de Sarrebruck et Dillingen

Ont été remis aux membres de la commission locale les documents de travail suivants:

- Ordre du jour,
- Instruction générale,
- Télégramme de cadrage,
- Eléments du barème,
- Tarifs scolaires pour l'année scolaire,
- Liste des demandes

Première partie avant examen des dossiers individuels

Les représentants des parents et des enseignants des établissements de Bonn et Sarrebruck n'ont pu être présents en raison de contraintes professionnelles et d'éloignement.

INTRODUCTION PAR LE PRESIDENT DE LA COMMISSION:

Mme Laszlo, Consule générale, accueille les participants et précise qu'en raison de diverses obligations elle ne pourra malheureusement pas être présente sur l'ensemble de la journée. Elle confie la présidence de la séance à M. Ristori, Consul adjoint.
Elle rappelle le principe de confidentialité et présente le bilan global de l'AEFE des campagnes 2014/2015 et 2015/2016, ainsi que le bilan de la dernière campagne locale.
Elle expose les ajustements du nouveau dispositif d'attribution des bourses pour la campagne 2016/2017 ainsi que le cadre budgétaire, avec une enveloppe de crédits limitative de 596.000 € pour

les établissements de Francfort, Bonn, Düsseldorf et Sarrebruck (montant des quotités théoriques proposées : 521.214 €). 16.000 € ont été accordés à la demande du poste sur la réserve d'intervention, en raison des quotités théoriques très en-dessous des besoins des familles et de plusieurs cas de familles monoparentales en grande difficulté suite à des divorces franco-allemands, pénalisées par le barème qui ne correspond pas au coût de la vie réel en Allemagne. Les membres du CCB ont été informés des besoins du poste en amont et en aval du dialogue de gestion.

CADRE DES TRAVAUX DE LA 1ère CLB FIXE PAR L'AEFE :

M. Fourmy rappelle le calendrier de la campagne, qui devrait permettre d'adresser les notifications aux familles fin juin.
Il expose les dispositions générales à appliquer dans le cadre de la campagne fixée dans l'Instruction générale 2016. La contribution progressive de solidarité est fixée à 2% à ce stade de la campagne 2016/2017. L'indice IPA de Francfort à 91% et les seuils d'exclusion en matière de patrimoine restent inchangés.

FRAIS DE SCOLARITE :

* Lycée français Victor Hugo de Francfort : augmentation des frais de scolarité de 1% et révision des frais d'entretien qui ont été réévalués pour les classes de maternelle, primaire et collège au vu des listes fournies par les enseignants (l'établissement finance désormais les cahiers d'exercices au primaire).
Les frais de demi-pension, inchangés depuis 10 ans, augmenteront de 19,5% suite au nouveau marché conclu avec le prestataire Sodexo. Ce dernier en a exposé les motifs dans un courrier : augmentation des prix des denrées alimentaires, instauration d'un salaire minimum en Allemagne, investissement dans un scanner à main, production entièrement sur place.
La subvention du programme Bambini de la ville de Francfort aux élèves de maternelle grande section (1.200 €/an) devrait être maintenue.

* Ecole française de Sarrebruck : tarifs inchangés (AG validera le 19/05/16).

*Lycée Français de Düsseldorf : augmentation des frais de scolarité de 1,5%

* Ecole de Gaulle-Adenauer de Bonn : l'Assemblée générale est prévue début juin 2016, une augmentation des tarifs de 2% est envisagée.

Les frais de transport en commun ont été augmentés de la hausse des tarifs des transports publics dans chaque ville au 1e janvier 2016. L'abonnement, ainsi que la fréquentation de la demi-pension, seront à confirmer par les établissements scolaires en septembre prochain.

RÉPARTITION DES DOSSIERS :

* 7 dossiers non renouvelés (hors élèves boursiers actuellement en classe de Terminale ou en dernière classe de l'établissement : CM1 à Bonn et CM2 à Sarrebruck) :
- 1 départ en France
- 1 recomposition de la famille
- 2 améliorations de la situation financière
- 2 passages dans le système scolaire allemand
- 1 raison inconnue

Mmes Radelet et Reveyron présentent ensuite les 212 demandes à examiner.

Observations suivant l'examen des dossiers / synthèse de la séance

MONTANT DES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION:

FRANCFORT :
- 108 demandes examinées (7 nouvelles demandes et 101 renouvellements)
- 94 demandes proposées pour un montant total de 301.937,93 euros (2 ajournements, 12 rejets)

DÜSSELDORF:
- 65 demandes examinées (6 nouvelles demandes et 59 renouvellements)
- 56 demandes proposées pour un montant total de 245.614,52 euros (7 ajournements, 2 rejets)

SARREBRUCK:
- 32 demandes examinées (1 nouvelle demande et 31 renouvellements)
- 28 demandes proposées pour un montant total de 38.544,90 euros (2 ajournements, 2 rejets)

BONN: - 7 demandes examinées (7 renouvellements)
- 7 demandes proposées pour un montant total de 9.648,16 euros

TOTAL : 185 demandes proposées pour un montant total de 595.745,51 euros

A noter :

- Handicap : une famille s'est rapprochée de la MDPH de Strasbourg pour réactualiser le dossier de son enfant qui datait de 2012. L'avis pourrait prendre jusqu'à 5 mois mais permettra la mise en place d'une bourse pour couvrir partie de la rémunération d'un AESH en CCB2.

- Bourses CNED : le CCB1 s'est interrogé sur le cas d'une élève boursière à 100% en première L, qui selon les critères de l'AEFE ne peut obtenir de bourse CNED pour l'enseignement du français (que le lycée ne dispense pas cette année car il n'a pas ouvert de section littéraire). Le CCB1 demande au lycée d'envisager pour cette année une aide sur son fond social et interroge l'AEFE sur la possibilité de dérogation dans le cas de matières principales momentanément non dispensées dans les lycées.

- Exonérations : le CCB1 a considéré que la non prise en compte des exonérations sur frais de scolarité pour le calcul des quotités théoriques induit une surestimation des charges scolaires des familles concernées et un traitement inéquitable avec les autres familles, la bourse s'appliquant parfois essentiellement à des frais parascolaires. Le CCB1 interroge l'AEFE sur l'intégration de l'exonération dès la détermination de la quotité, et non pas seulement dans le montant de la bourse, dans le mode de calcul Scola.

- Barème : Le barème ne tenant pas compte du coût de la vie réel en Allemagne, la grande majorité des quotités ont dû être modifiées car inadaptées à la situation des familles. Le CCB relève donc l'importance de bénéficier encore à l'avenir d'une enveloppe largement supérieure au montant des quotités théoriques. Afin de respecter l'homogénéité du traitement des dossiers, les mêmes règles de pondération que les 2 années précédentes ont été appliquées. De plus, la prise en charge par les familles à l'aide sociale, boursières à 100%, de 1€/repas/enfant a été maintenue, minimisant l'écart pouvant intervenir avec certaines familles de travailleurs pauvres aux revenus comparables mais n'ayant pas une quotité totale.

La séance est levée à 18h00.